REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 17 mai à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CAUPIN, Maire.

Etaient présents : Messieurs Pierre CANAULT, Gilles CAUPIN, David CARRE et Fabrice VEILLARD, Mesdames Dominique AUBOURG, Patricia PILLOT et Patricia SANCHEZ.

Absent excusé: Monsieur Nicolas VIARD.

Absents non excusés: Monsieur Domingo DURAN DOMINGUEZ et Madame Bénédicte JASSENY.

Secrétaire de séance : Madame Patricia PILLOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) ENTEND Monsieur Pierre CANAULT faire remarquer qu'il y a deux erreurs dans le compte-rendu :

- Le compte administratif 2017 du Service de l'Eau dégage un excédent de 82.559,72 € en investissement et pas un déficit (page 1).
- Qu'il n'a pas été stipulé le nombre d'années pour le prêt du terrain à titre gratuit à l'entreprise « Au jardin de bohème ». Le Maire indique qu'il sera stipulé dans le bail.

Après délibération, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 11 avril 2018 ainsi modifié.

2°) ENTEND le Maire rappeler que suite à l'étude diagnostic de son réseau de distribution d'eau potable, la commune s'est engagée dans le renouvellement de 1,3 km de canalisations sur la rue de la Vigne aux Vieux et sur la rue Grande. Le Maire propose de profiter de cette opération pour faire des aménagements de voirie sur la rue grande, propres à faciliter le cheminement des piétons et à améliorer la sécurité routière. Il rappelle qu'une étude générale sur l'aménagement d'ensemble de la rue grande a été effectuée avec le cabinet ECMO en concertation avec l'ART. Les travaux pourront être étalés sur plusieurs années en fonction des disponibilités financières de la commune. Dans ce cadre, le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental 77 au titre du Fonds d'Équipement Rural de l'année 2018 d'un montant de travaux estimé à 100.000 € H.T, pour des aménagements sur une longueur de 200 m environ. Il propose également, que, en temps voulu, au titre du Fonds d'Équipement Rural 2019, une autre subvention soit sollicitée pour 200 mètres complémentaires afin de pouvoir mener les deux opérations en continuité permettant ainsi une optimisation des coûts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par le Maire et son échéancier.

Le Conseil Municipal:

- s'engage:
 - sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
 - à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.
 - à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
 - à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
 - à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
 - à inscrire cette action au budget de l'année 2018,
 - à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,
- certifie que la commune est propriétaire du bâtiment ou du terrain d'assiette de l'opération.
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,

3°) EST INFORME par le Maire que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 Mai 2018 et a procédé à

l'ouverture des offres pour la réhabilitation de la toiture de la mairie. Trois entreprises ont répondu : la SARL GOIMBAULT, l'Entreprise DAMEME et l'entreprise Franck MAYEUR. La commission d'appel d'offres a retenu le devis de la SARL GOIMBAULT pour un montant de 21.120,70 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à passer la commande auprès de la SARL GOIMBAULT pour un montant de 21.120,70 € HT.

- 4°) ENTEND le Maire rappeler les projets de travaux, subventionnés, dans le cadre de plusieurs contrats, par divers financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie, Département 77, Région Ile de France) :
 - Renouvellement de 1,4 km de canalisations d'eau (rue de la vigne aux vieux, rue grande, Bezanleu) avec un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et accessoirement du Département 77
 - Remplacement des 27 branchements plomb situés sur le parcours de la canalisation d'eau renouvelée
 - Réalisation de trottoir et réfection de la voirie communale rue de la vigne aux vieux
 - Réhabilitation et aménagement des abords de la place Gustave Moufrond (flux de circulation, stationnements, plateau surélevé, accès PMR)
 - Réalisation de cheminements piétonniers et aménagements de sécurité routière rue grande

Un appel d'offres, selon la procédure MAPA, a été lancé pour le marché de maîtrise d'œuvre (MOE) relative aux travaux de renouvellement de canalisations et de voirie. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 mai 2018. Quatre cabinets d'études ont répondu : les Cabinets MERLIN, SOGEFRA, DEGOUY et ECMO.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de s'assurer les services spécialisés pour analyser dans le détail les offres reçues, et à cette fin il a demandé l'assistance technique de Monsieur Philippe CHARPENTIER, Maire de Limoges-Fourches. Les résultats seront connus dans la semaine prochaine. Le choix du MOE devrait être fait et le marché passé vers la mi-juin.

Le MOE sélectionné fera les études détaillées et préparera le dossier de consultation des entreprises de travaux. L'appel d'offres sera lancé mi-juillet et les entreprises sélectionnées début septembre. Ces éléments permettront de finaliser le dossier de subventionnement de l'AESN (renouvellement des canalisations) courant septembre, obtenir l'accord définitif de l'AESN mi-octobre et lancer les travaux en décembre 2018, date limite pour l'inclusion dans le Xe Plan de l'AESN. En parallèle, le dossier du contrat rural (voirie rue de la vigne aux vieux, aménagement place Gustave Moufrond) sera finalisé afin que les travaux puissent être lancés en continuité du renouvellement de canalisations.

Le Maire informe également le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un diagnostic préalable amiante et hydrocarbures sur les enrobés de voirie devant être impactés lors des travaux. Les résultats permettront de définir les modalités des travaux et le traitement des déchets générés. Les carottages sur le bitume ont été effectués et les résultats sont attendus.

5°) EST INFORME par le Maire que, sur recommandation du notaire, il a transmis à la sous-préfecture de Fontainebleau en date du 10 avril 2018 une demande de mise en œuvre de la procédure d'utilité publique pour obtenir l'expropriation au profit de la commune de la parcelle ZD7 suite aux difficultés à obtenir un consensus des héritiers de cette succession.

L'utilisation de cette procédure est justifiée par l'état d'abandon manifeste de la parcelle (et les problèmes sanitaires en découlant) depuis de nombreuses années, l'intérêt de disposer d'un cheminement piétonnier pour les écoliers entre l'école et le plateau sportif (sécurité routière), la densification de l'habitat en zone urbanisée (la commune, propriétaire des terrains contigus, pouvant alors réaliser un petit lotissement).

Le Maire propose au Conseil Municipal d'inclure dans la procédure les parcelles ZD53 et 55, propriété selon le cadastre de la SOFOSUD, cette dernière ayant été liquidée.

Monsieur Fabrice VEILLARD demande si la procédure d'utilité publique va occasionner des frais. Le Maire répond qu'effectivement, au-delà de l'indemnité d'expropriation qui sera décidée par le Tribunal Administratif pour la ZD7, il y aura à régler des frais d'enquête publique (publicité, commissaire-enquêteur, ...).

6°) EST INFORME par le Maire qu'afin de répondre aux exigences réglementaires (article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales), chaque commune doit définir un zonage d'assainissement des Eaux Pluviales sur son territoire, qui devra ensuite être soumis à Enquête Publique.

Les communes de TREUZY-LEVELAY et de VILLEMARECHAL ont confié une étude conjointe de zonage et sa mise à enquête publique au Bureau d'Etudes Test Ingénierie.

Deux autres communes ont également confié de manière indépendante une étude similaire au Bureau d'Etudes Test Ingénierie : les communes de PALEY et REMAUVILLE.

Ces 4 communes appartiennent au bassin versant du Lunain, qui constitue l'exutoire naturel des écoulements sur le territoire des 4 communes.

Afin de simplifier la procédure et de réduire les coûts de l'enquête publique, la commune de TREUZY-LEVELAY propose de conduire la procédure d'enquête publique en réalisant une enquête publique unique pour ces 4 communes.

L'enquête unique aura donc 4 objets : le zonage d'assainissement des eaux pluviales sur les communes de PALEY, REMAUVILLE, TREUZY-LEVELAY et VILLEMARECHAL. Les modalités de déroulement seront définies avec le commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention pour l'enquête publique unique avec chacune des 3 communes concernées, ainsi que toutes les pièces nécessaires au déroulement et à la réalisation de cette enquête;
- S'ENGAGE à réaliser, pour ces 4 communes, l'enquête publique concernant le zonage d'assainissement des Eaux Pluviales, conformément aux articles L.2224-10 et R.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à la l'avis de la DRIEE relatif à la nécessité d'une évaluation environnementale sous réserve que cette évaluation ne soit pas demandée

La convention stipule que c'est la commune de Treuzy-Levelay qui porte l'enquête Publique.

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une réunion avec le cabinet d'études Test Ingénierie pour présenter le zonage proposé est prévue dans les jours qui viennent.

7°) ENTEND le Maire donner lecture d'un budget estimatif d'Initiatives 77 pour la réfection des peintures du bureau du Maire pour un montant total de 1.359,27 € TTC, plus les frais de repas au COS. Le Maire propose de faire effectuer les travaux par Initiatives 77.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à effectuer la réfection des peintures du bureau du Maire et à signer la convention avec l'association Initiatives 77.

8°) ENTEND le Maire donner lecture des nouveaux statuts du SIRP Villemer / Treuzy-Levelay / Nonville qui ont été adoptés par les membres du comité syndical le 23 avril 2018. Ces nouveaux statuts sont rendus nécessaires pour être en conformité avec les dispositions les plus récentes de Code Général des Collectivités Publiques et permettre au SIRP de porter le projet de construction d'une nouvelle cantine.

Le Maire indique que les principales modifications concernent la gouvernance du syndicat, l'attribution au SIRP d'une compétence de maîtrise d'ouvrage pour des constructions neuves et ses modalités de mise en œuvre.

Ainsi, les conseils municipaux des communes adhérant au SIRP devront approuver le programme et l'enveloppe financière de tout projet de construction nouvelle avant que le SIRP n'engage les études et la réalisation,

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les nouveaux statuts du SIRP de Villemer / Treuzy-Levelay / Nonville.

Monsieur Fabrice VEILLARD indique qu'il aurait été bien que les conseillers municipaux reçoivent le projet de

9°) ENTEND le Maire demander qui, parmi les membres du Conseil Municipal, sera présent pour l'organisation de la soirée du 13 juillet 2018. Une réunion ultérieure permettra d'en finaliser les détails.

Madame Patricia SANCHEZ demande si les travaux de réfection de la toiture, prévus pendant les vacances scolaires, gêneront le déroulement de la soirée. Il est décidé que, si cela s'avère être le cas, elle pourra se tenir sur le parking de la salle polyvalente.

Monsieur Fabrice VEILLARD quitte la séance à 21h30.

10°) ENTEND le Maire proposer l'organisation d'une réunion publique pour informer les habitants des projets des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable, de réfection de voirie et d'aménagement de la place Gustave Moufrond, et recueillir leurs observations avant de finaliser le contenu et les modalités d'exécution des travaux.

Madame Dominique AUBOURG demande que, préalablement à cette réunion publique, les membres du Conseil Municipal étudient avec le Bureau d'Etudes les travaux proposés.

Madame Patricia SANCHEZ rappelle qu'il n'y a pas encore unanimité au sein du conseil Municipal sur certains éléments de l'ensemble du projet. Le Maire répond que ces points devront être résolus au cours des études détaillées à réaliser avant la consultation des entreprises.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de se réunir en commission des travaux avec le Bureau d'Etudes le mardi 29 mai à 18h30 à la mairie et d'organiser la réunion publique le mercredi 30 mai 2018 à 20h30 à la salle polyvalente.

11°) QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire donne lecture :
 - d'un courrier du Syndicat des Transports d'Île de France proposant la mise à disposition, entretienmaintenance et exploitation d'un service public de vélos à assistance électrique en longue durée. La mise en place de ce service n'entrainera aucun frais à la charge de la commune, les coûts étant partagés entre le futur exploitant, les usagers et Île de France mobilités.
 - Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à demander l'intégration de la commune dans le périmètre pour le projet d'un service public de location de bicyclettes sur le territoire d'Île de France.
 - d'un courrier de Monsieur André PISANI qui souhaite partager son expérience auprès des habitants de la commune en effectuant plusieurs séances d'informations sur des thématiques variées (le sommeil, le stress, ...)
 - Après délibération, le Conseil Municipal trouve grand intérêt à cette proposition et ACCEPTE de prêter la salle polyvalente ou le grenier communal pour la tenue de séances d'informations sur des thématiques choisies.
 - de l'association « Les amis du Livre » sollicitant l'achat d'un bac multimédia pour la bibliothèque. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de financer l'achat de ce bac multimédia d'un montant de 329 € HT.

- Madame Patricia SANCHEZ:

• demande un compte-rendu de la soirée du printemps du 14 avril 2018. Un point est fait sur son déroulement. Les participants ont indiqué leur satisfaction. Financièrement, le résultat est équilibré.

- Demande ce qui peut être fait quand des propriétaires n'entretiennent pas leur haie qui déborde alors sur les propriétés voisines. Le Maire lui propose de lui adresser les éléments et indique qu'il fera un courrier aux personnes concernées.
- Informe le conseil municipal que la construction de la maison de la rue du Clos du Vel a débuté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.